

Assises de la prévention 2022

Jean Blairon

Expert associé, asbl RTA

La politique de prévention sous le prisme de l'expérience des acteurs

Bonjour à toutes et à tous, ça fait plaisir d'être là.

La question que je voudrais discuter est la suivante : pourquoi faut-il envisager la politique de prévention sous le prisme de l'expérience des acteurs ?

Et je voudrais vous communiquer cinq idées, qui sont cinq propositions de réponses à cette question que j'ai voulu aborder.

La première raison, c'est que la mise en œuvre de n'importe quelle politique réserve toujours de nombreuses surprises à son ou à ses concepteurs.

Max Weber, un des fondateurs de la sociologie (on est en 1917), énonce cette loi qu'il faut que nous prenions avec un peu d'humour, je le cite : « *Il est une choses incontestable, c'est même un fait fondamental de l'histoire : le résultat final de l'activité politique répond rarement à l'intention primitive de l'acteur politique. On peut même affirmer que, en règle générale, il n'y répond jamais et que, très souvent, le rapport entre le résultat final et l'intention originelle est tout simplement paradoxal* ».

Prenons un exemple très connu : l'extension de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 18 ans, décidée dans notre pays, comme vous le savez en 1983.

Alors, le droit comme le droit de vote, le droit à l'instruction... est consacré par une obligation. Cela s'ancre dans l'histoire du champ éducatif, on a cherché à convaincre les parents que, pour eux, pour la famille, l'école était le meilleur investissement (plutôt, par exemple, que d'utiliser les enfants et les jeunes pour le travail des champs) et que l'école constituait une promesse d'ascenseur social.

Pourtant, Alain Touraine note la possibilité d'un effet en sens tout à fait contraire, je le cite : « *Si l'école cherche avant tout à s'adapter aux tendances dominantes de la société, c'est à dire dans les pays industrialisés, au monde des employés, des techniciens, des fonctionnaires qui sont majoritaires, elle tend à exclure ceux qui viennent de milieux différents, en particulier plus bas, et qui supportent mal la préparation à un type*

d'emploi et de vie auxquels ils ont peu de chance d'accéder. Ce qui conduit à ce paradoxe que la prolongation de l'enseignement obligatoire et gratuit peut produire un surcroît d'inégalités sociales. »

Et de fait, nous connaissons toutes et tous – une jeune en parlait dans la vidéo – les effets de relégation et d'exclusion, dont cette extension du droit à l'instruction, qu'il ne faut pas contester, peut être involontairement porteuse.

Et de la même manière – nous l'avons entendu dans le témoignage de cette militante du Réseau Wallon – la tendance à responsabiliser les personnes en demande d'aide sociale peut produire dans leur chef un retrait et une décision de non recours au droit : l'état social, réputé actif, peut devenir anti-social.

La conséquence de cette analyse est que ce serait, d'après moi, une grave erreur de croire que l'aboutissement d'une loi c'est son adoption par le parlement.

Des effets imprévus, peu visibles, possiblement à contre-courant, éventuellement indirects, font intrinsèquement partie de la carrière d'un texte législatif.

Et donc, la question est moins de savoir s'il y en a, de tels effets, que d'identifier au plus vite lesquels, et lesquels sont occupés éventuellement à se produire.

Et donc, les écarts par rapport à ce qui est prévu dans une loi, les obstacles rencontrés dans sa mise en œuvre, les zones grises que les pratiques révèlent, constituent un matériau riche, irremplaçable, pour comprendre le parcours effectif d'une loi, et c'est prioritairement aux acteurs, c'est prioritairement dans leur expérience concrète que ce matériau peut se dévoiler.

C'est la première raison pour laquelle il faut mobiliser les acteurs.

Deuxième idée : la mobilisation démocratique des acteurs après l'adoption d'une loi.

Donc, je ne veux pas dire qu'il est inutile et inadéquat qu'il y ait une mobilisation préalable, bien entendu.

Cette mobilisation a pour enjeu la complémentarité entre ce qu'on appelle la démocratie délégative et la démocratie dialogique.

La démocratie délégative, nous le savons bien, représentative, recouvre le fait que nous déléguons à des représentants le soin de conduire les affaires publiques plutôt que de le faire nous-mêmes.

Ces représentants - les élus - organisent la vie collective, notamment en encadrant par des lois qui instituent des actions et, en l'occurrence pour nous, des actions de prévention. Mais, comme le dit joliment la philosophe Monique Castillo : « *Un peuple n'est rien si la loi n'est pas aussi sa vie, si la loi ne s'incarne pas dans sa vie.* »

Et cette incarnation a peu de chance de se produire, reconnaissons-le, s'il existe une trop grande coupure entre le représentant et les représentés, entre *les experts et les profanes*, pour reprendre ces catégories de Michel Callon.

Et c'est précisément l'ambition d'une démocratie dite « dialogique » que de connecter ou de reconnecter, de mettre en dialogue les politiciens professionnels et les citoyens, les réputés experts et les supposés profanes. Travailler à éviter cette coupure, c'est faire intervenir les acteurs, et en tout premier lieu les acteurs qu'une loi concerne.

L'enjeu d'une loi gagne toujours, en effet, à être vu par les yeux de celles et ceux pour, et souvent sur, lesquels la loi entend agir.

Et, nous l'avons entendu dans la vidéo du Réseau Wallon, pour ces yeux-là, pour les yeux de ces acteurs-là, sous ce prisme-là : la première question est de savoir comment les agents institutionnels - quels qu'ils soient - peuvent être prévenants ou non à l'égard de celles et ceux – je m'excuse de le dire comme ça – sans les difficultés desquels ces acteurs n'existeraient pas, sans les difficultés desquels ces acteurs n'auraient pas les conditions de vie qu'ils ont.

De la même manière, une personne, que nous avons interrogée dans une recherche concernant l'insertion sociale des professionnels, dit ceci à propos de l'accompagnement qu'elle reçoit : « *Que cette conseillère (conseillère Forem), soit attentive non seulement à mes difficultés, mais qu'elle reconnaisse mes capacités. Vraiment, qu'elle soit un accompagnant dans tous les sens du terme. Ne pas seulement être un dossier de contrôle, mais voir en nous des êtres humains, avec nos sensibilités et notre parcours de vie. Ces personnes doivent se rendre compte que si elles ont un boulot, c'est grâce à nous, les chômeurs.* »

Même registre, tout à l'heure, lorsque cette maman met en avant une exigence de respect.

C'est d'abord ça la prévention : le respect.

Ou lorsque cette jeune regrette que ses enseignants ne la croient pas.

Mais notons aussi que la même jeune évoque le succès de l'initiative de ses parents : une donnerie, partie d'une simple étagère dans un quartier, pour s'étendre dans des proportions très importantes.

Ou lorsque cette autre maman demande qu'il ne faut pas qu'une loi traite les cohabitants comme s'ils n'étaient qu'une demi personne, comme Christine vient de le commenter.

A la réflexion, il me semble que nous avons là une structuration possible des actions de prévention sur trois volets.

- Un volet défensif : éviter les violences institutionnelles invisibles ou visibles qui s'incarnent dans le manque de respect.
- Un volet offensif aussi : soit le développement d'initiatives qui créent des occasions, qui inventent ou qui bricolent des solutions.
- Et un volet politique : que Christine vient d'illustrer, où l'on entend lutter contre les conditions structurelles qui favorisent, d'une part, les violences peu visibles ou qui compromettent, d'autre part, l'émergence de solutions ou d'occasions.

Alors, on entend souvent des questions sur « l'utilité » des actions de prévention. Valérie Devis l'a évoqué, la Ministre a attiré notre attention sur la nécessité que ce soit visible...

Donc, les questions « Est-ce que ça sert vraiment à quelque chose ? » et « Est-ce que ça marche ? ».

Alors, si on écoute l'analyse des premiers acteurs, des bénéficiaires, il me semble qu'on a une structuration possible pour répondre à cette question compliquée.

Ça sert ou ça marche, si on constate des effets dans au moins un de ces trois domaines d'intervention.

Ça sert ou ça marche si des violences peu visibles sont révélées, de telle façon qu'elles puissent être mises à l'agenda d'une discussion avec les professionnels concernés et initier des actions conjointes.

Ça sert ou ça marche, si des occasions sont créées pour celles et ceux qui en manquent et que ces occasions ne sont pas squattées par celles et ceux qui en ont moins besoin.

Ça sert ou ça marche, si des causes structurelles agissantes sont combattues avec quelque succès, des victoires évoquées par Christine, si ces victoires donnent des chances à une prévention naturelle de se produire dans des proportions suffisantes.

Et en ce sens, donner des Assises à la prévention, c'est organiser, me semble t-il, à la suite de l'adoption par la démocratie délégative du livre 1, un processus dialogique complémentaire qui s'interroge sur les effets produits et à produire, et sur les conditions de cette production.

Alors, **ma troisième idée** concerne la démocratie dialogique dont je viens de parler, pour dire : « Il ne suffit pas de ».

Nous avons vu dans la démocratie délégative, je donne l'exemple de l'élection de Joe Biden, que les procédures sont essentielles pour garantir la légitimité de l'élection.

On n'ose pas imaginer ce qui se serait passé si le républicain Mike Pence n'avait pas déclaré, comme le prévoit la constitution américaine d'une façon soi-disant purement formelle, que Biden avait bien remporté le vote d'une majorité de grands électeurs ; et donc il était élu.

Les dispositifs dialogiques doivent eux aussi répondre à des critères de légitimité et se conformer à des procédures exigeantes.

Nous ne connaissons que trop bien, malheureusement, les consultations cosmétiques - trois petits tours chez quelques acteurs et puis s'en vont - , ou manipulées - lorsqu'on récolte un stock d'opinions individuelles non accessible aux autres, puis traité dans le secret d'un laboratoire ou d'un cénacle, si ce n'est dans les arcanes d'un algorithme.

Pour être vraiment dialogique, c'est-à-dire pour avoir une chance réelle de connecter à la politique incriminée citoyens et profanes, il y a des exigences à rencontrer. Et c'était très important pour nous de les communiquer aujourd'hui, en ce moment de ponctuation, de vous partager les exigences que nous avons essayé de nous donner ; ne serait-ce que pour que chacun d'entre vous, chacune d'entre vous puisse en questionner le respect.

Nous avons pensé que ce dispositif « Assises de la prévention » serait d'autant plus pertinent qu'il permettrait des adaptations à la complexité et aux particularités des contextes d'application de la loi, un territoire n'est pas l'autre par exemple.

Nous avons pensé qu'il serait d'autant plus pertinent qu'il permettrait d'identifier, de formuler, puis de négocier des problèmes qui se posent à l'action quotidienne.

Nous avons pensé qu'il serait d'autant plus pertinent qu'il pouvait mobiliser des groupes multiples, au-delà des groupes institués comme représentatifs - les fédérations, les commissions, qui sont absolument essentiels bien entendu.

Nous avons constaté avec plaisir dans les contributions que de tels groupes se sont créés pour partager leurs analyses.

Des groupes régionaux : pour exprimer au nom des acteurs d'un territoire telle ou telle réalité.

Des groupes centrés sur une fonction : l'interpellation, la participation.

Centrés sur un choix : l'intérêt à la petite enfance.

Ou sur une identité : les services de parrainage, etc.

La multiplicité de ces groupes nous paraissant un critère déterminant du caractère dialogique du processus.

Et nous avons pensé que ces effets dialogiques avaient d'autant plus de chances de se produire que quatre conditions étaient rencontrées.

La première : que les acteurs soient présents aussitôt que possible dans le processus. C'est là le rôle qu'ont joué les contributions que nous avons sollicitées. Tout part de là.

Deuxième condition : qu'il y ait des conditions d'accès au débat qui soient réunies. C'est à dire, une temporalité qui ne sacrifie pas totalement à l'urgence, une durée suffisante pour la réflexion, des formats de contributions à peu près raisonnables.

Troisième condition essentielle : que le processus puisse être traçable par tout le monde. Et c'était la fonction du site, de rendre accessible en permanence les contributions, les interviews, les interprétations.

Et enfin, *quatrième condition*, que les étapes soient suffisamment claires et connues.

Ce n'est pas toujours facile, puisque c'est un processus *work in progress*, donc, qu'on a construit au fur et à mesure. Mais donc, nous avons essayé de définir aussi clairement que possible comment on passait :

- des contributions aux thématiques ;
- des thématiques aux propositions de chantiers ;
- des propositions de chantiers à des décisions - c'est cet après-midi, ce que nous allons faire ;
- et puis des productions des chantiers à leur communication et à la transmission à la Ministre et à l'Administration.

Ce travail en plusieurs tours nous a paru essentiel pour garantir une réflexivité effective et partagée.

Quatrième idée : les procédures ne font pas tout.

Si les critères que je viens de donner permettent d'analyser, sans doute, la légitimité du processus dans lequel nous sommes engagés, ils ne font pas tout, ils ne *sont* pas tout.

Pour qu'un dispositif démocratique, dialogique, soit fort ; il faut encore que le point de vue adopté par tous ne se limite pas à l'expression d'un intérêt particulier mais qu'il pointe vers l'intérêt général.

On connaît la formule « Noblesse oblige... » que Pierre Bourdieu commente ainsi : *« Noblesse oblige, c'est ce que le noble se sent obligé de faire, parce qu'il a incorporé des valeurs qui sont devenues des principes pratiques de ses pratiques. En deçà de tout calcul. »*

En quelque sorte, ça vient tout seul. Ça ne se discute pas.

Pour ce qui nous concerne, nous pouvons nous dire tout de même que : « Public oblige ».

En actant d'abord que notre public c'est notre commanditaire, notre donneur d'ordre, et que c'est à ce titre que les valeurs que j'ai évoquées tout à l'heure - la prévenance envers les ayant droits, la créativité qui fait proliférer, pour ceux qui en manquent, des occasions d'être sujet de ré-existence, l'engagement qui nous conduit à agir sur les causes structurelles des inégalités -, c'est à ce titre que ces valeurs sont des valeurs qui deviennent pour nous des principes pratiques de nos pratiques en deçà de tout calcul, ça vient tout seul.

« Public oblige », c'est prendre le point de vue de l'intérêt général que les termes « Services publics » doivent incarner.

Et en ce sens, le caractère ascendant de nos contributions à la politique de prévention, ne désigne pas seulement le fait que les contributions réalisent une ascension jusqu'au collège de prévention : c'est aussi que ces contributions se hissent au niveau de l'intérêt général ; d'un intérêt général dont les jeunes vulnérables pourraient être partie prenante, dont ils ne seraient pas absents.

Cette prise de hauteur n'est pas une ascension du même vers le sommet, mais une succession de traduction où les positionnements de départ des uns et des autres acceptent de bouger, de s'enrichir grâce aux débats avec les autres.

Et en guise de conclusion, je voudrais vous soumettre **une cinquième idée**, inspirée encore une fois par les analyses des militants du Réseau Wallon que nous avons entendus.

Une personne dit bien : *« Je voulais travailler là-dedans, j'y suis arrivée, et j'en suis fière. »*

Et une autre explique pourquoi elle y est arrivée : parce que c'est plus facile en équipe.

Et nous retrouvons, là, un autre effet particulièrement tangible, visible, des actions de prévention auxquelles nous allons, me semble t-il, nous intéresser.

Cet effet est bien connu de tous les acteurs qui acceptent que leurs bénéficiaires soient leurs commanditaires. En éducation permanente, en organisation de jeunesse, service d'action en milieu ouvert, etc., cet effet : c'est l'augmentation du pouvoir d'agir.

Le pouvoir d'agir des groupes.

Cette augmentation n'est pas une « boîte noire », on peut isoler son mécanisme, d'où vient, en effet, la capacité de transformation sociale d'une réalité ou d'une situation.

Nous le savons bien, et les analyses des militantes du Réseau Wallon nous le rappellent une fois encore, comme l'a décrit d'ailleurs Spinoza, et Gilles Deleuze à sa suite.

Ce qui permet tout ça : c'est la rencontre, le désir de faire ensemble, de s'associer.

C'est la passion joyeuse qui en découle. C'est cette passion là qui nous aide à formuler des idées adéquates, qui nous aide à nous concevoir comme la cause possible de ce que nous faisons et de ce que nous désirons devenir.

Cette passion joyeuse des bonnes rencontres, ce renforcement de notre pouvoir d'agir, cette capacité à former des idées adéquates, non aliénées, non déterminées de l'extérieur, c'est vraiment ce que je vous souhaite à tous, ici, et dans nos actions quotidiennes de prévention.

Je vous remercie.